

Le conseil municipal s'est réuni le 20 janvier 2014

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le maire et après avoir en délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à ajouter un point supplémentaire 2a, discussion sur les rythmes scolaires.

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, autorise monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2014.

ADOPTION DES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser correspondent pour les communes de moins de 3500 habitants aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget à reporter ressort à 220 500 €
- le montant des recettes d'investissement du budget à reporter ressort à 48 780 €.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Le conseil municipal, après échanges de vue et délibération, décide à l'unanimité de solliciter de monsieur le Préfet de la Région Alsace l'octroi de la subvention « Dotation d'équipement des territoires ruraux » (DETR)

- au titre de la création et aménagement de cimetières pour le projet de mise en place de caveaux cinéraires dans les cimetières de Stutzheim et d'Offenheim.
- au titre des opérations d'aménagement et de sécurisation de l'espace public pour le projet d'éclairage public, route de Behlenheim.

RETROCESSION

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle 257 section 25 d'une superficie de 2,92 ares, au nom de S.A.R.L. Ferme Quirin, Monsieur Heimburger Jean-Luc 13a rue de la Fontaine 67380 Lingolsheim, pour la création future d'une voie piétonne et cyclable de l'espace Quirin vers le Hagelweg.

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le maire présente au conseil municipal des propositions d'horaires de classes à mettre en œuvre à partir de septembre 2014 dans les écoles élémentaire et maternelle de Stutzheim-Offenheim.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, se prononce pour les horaires suivants :

- tous les matins rythmes réguliers, de 8h15 à 11h45 (pas de modifications par rapport à la situation actuelle)
- la fin des cours est à 15h30 les lundis, jeudis et vendredis, et à 15h les mardis.

L'information sera transmise aux conseils des écoles élémentaire et maternelle qui auront lieu le 24 janvier 2014.